



LIGUE RHÔNE-ALPES DE BILLARD

Siège social : 26 rue de Crimée - 69001 LYON

Site internet : <http://www.billard-rhonealpes.com> - Courriel : tresorier.lrab@free.fr

DISPOSITIONS FINANCIERES SAISON 2015 / 2016

	PART FFB	PART LIGUE	MONTANT TOTAL
AFFILIATION CLUB	50,00 €	100,00 €	150,00 €
LICENCE de + de 21 ans	40,00 €	22,00 €	62,00 €
LICENCE de - de 21 ans	9,00 €	11,00 €	20,00 €
LICENCE Découverte + 21ans	28,00 €	12,00 €	40,00 €
LICENCE Indépendante	42,00 €	23,00 €	65,00 €

TOUS LES REMBOURSEMENTS ET LES PAIEMENTS SONT FAITS PAR VIREMENT DE COMPTE À COMPTE

TRES IMPORTANT : Il est impératif qu'à la 1ère demande de remboursement, ou en cas de changement de compte, les personnes concernées joignent un relevé d'identité bancaire(RIB).

DEPLACEMENTS COMPETITEURS BAREME DE REMBOURSEMENT DE LA LIGUE (Barème fédéral)

Les frais kilométriques = 0,23€ le km - la nuitée = 27,40€ - le repas = 13,70€.

**Mode de calcul pour Finales (secteur ou France) sur « n » jours,
en fonction de l'éloignement et de la durée de la compétition**

< à 100 km Aller-Retour 0,23 € du km (x n) Forfait : (n x 2) - 1 repas
> à 101 km Aller-Retour 0,23 € du km Forfait : (n - 1) nuits + [(n x 2) - 1 repas]
> à 401 km Aller-Retour 0,23 € du km Forfait : n nuits + [(n x 2) - 1 repas]

(Voir tableau en annexe 1)

La Ligue prend à sa charge, 50% du barème ci-dessus, pour les finales de secteurs, et 66% pour les finales de France (non remboursées par la FFB). La différence reste à la charge du club ou du joueur selon les dispositions financières du club concerné.

Dans tous les cas, les demandes de remboursement devront obligatoirement passer par le responsable de la discipline pour un accord préalable :

- Carambole : Dominique AUBRY
- Blackball : Frédéric DUPRE-RAMBAUD
- Américain : David VIOSSAT
- Snooker : Laurent VINCENT

1 – Déplacements Carambole

Pas de remboursement pour les finales de District et de Ligue.

1.1 - Finales de secteur (Pas de participation Fédérale)

Les kms sont calculés aller/retour du lieu d'habitation, si la demeure est dans le département du club d'appartenance, ou du club dans le cas contraire, au lieu de la compétition. Le compétiteur appartenant au club organisateur de la finale de secteur perçoit les frais des repas uniquement. (Selon le barème de remboursement)

1.2 - Finales de France (Pas de participation Fédérale)

Même calcul pour les kms que pour un secteur, plus les frais de séjour en fonction du nombre de jours que dure la compétition. Rappel : La Ligue prend 66% du montant calculé à sa charge. Le compétiteur appartenant au club organisateur perçoit les frais de repas uniquement. (Selon le barème de remboursement)

1.3 - Finales de France par équipe

1.3.a - Coupe des Provinces (Pas de participation Fédérale)

Les kilomètres sont calculés sur la base d'1 ou 2 voitures maximum, au départ du siège de la Ligue, ou du lieu de rencontre des joueurs. (Selon le barème de remboursement)

1.3.b – Championnats par équipes, Jeu de Série, 3 bandes et 5 quilles

Les équipes finalistes bénéficient du barème fédéral auquel s'ajoute :

- 3B D1 et D2 + 5 quilles D1 = 400€ de dotation de la Ligue par équipe finaliste
- JDS et 3B D3, D4 et D5 = 300€ de dotation de la Ligue par équipe finaliste

1.3.c - Jeunes équipes de clubs (ou le DREHER)

Les équipes finalistes bénéficient du barème fédéral

Si une équipe de notre Ligue s'engage, faire une demande préalable au CD de la Ligue pour une éventuelle participation aux frais de l'équipe pour les qualifications.

1.4 – Tournois « Masters » :

Pour chaque joueur, la Ligue verse une aide forfaitaire de 150€ par tournoi, limité à 4 tournois dans la saison. (dans les modes de jeux où le joueur est classifié master)

2 – Déplacements Billards à Poches

Pas de participation pour les compétitions du niveau Ligue.

2.1 - BLACKBALL :

En attente de parution des dispositions financières fédérales 2015-2016

2.1.a – Finales de secteur : (pas de participation Fédérale)

Les kms sont calculés aller/retour du lieu d'habitation, si la demeure est dans le département du club d'appartenance, ou du club dans le cas contraire, au lieu de la compétition. Le compétiteur appartenant au club organisateur de la finale de secteur perçoit les frais des repas uniquement. (Selon le barème de remboursement)

2.1.b – Finales des championnats de France :

La FFB prend en charge 25% des frais de déplacement, d'hébergement et de restauration selon le barème fédéral. Les frais restants sont pris en charge par la Ligue à 50% selon le barème de la Ligue. Un joueur ne peut prétendre qu'à un seul remboursement, même s'il est engagé dans plusieurs catégories individuelles ou par équipe. Pour les déplacements des joueurs d'un même club les frais sont calculés sur la base de 4 personnes par voiture.

2.1.c – Coupe de France par équipe :

Pas de participation de la FFB, et pas de participation de la Ligue.

2.1.d – Tournois nationaux :

Pas de participation de la FFB, et pas de participation de la Ligue.

2.1.e - Compétitions Internationales :

La FFB prend en charge les frais des joueurs à partir de l'aéroport. La Ligue prend 100% des frais du domicile à l'aéroport au tarif de la SNCF 2^{ème} classe.

2.2 - AMERICAIN :

En attente de parution des dispositions financières fédérales 2015-2016

2.2.a – Finales des championnats de France (Catégories Junior, Nationale1 et féminine)

La FFB participe à hauteur de 20% des frais de déplacement, la Ligue prenant 50% des frais restants, selon le barème de remboursement Ligue.

2.2.b - Autres phases qualificatives des championnats de France :

Pas de participation de la FFB et pas de participation de la Ligue.

2.2.c - Tournois nationaux :

Pas de participation de la FFB et pas de participation de la Ligue.

2.2.d – Coupe de France :

Pas de participation de la FFB et pas de participation de la Ligue.

2.2.e – Championnat d'Europe :

La FFB prend en charge les frais des joueurs à partir de l'aéroport. La Ligue prend 100% des frais du domicile à l'aéroport au tarif de la SNCF 2^{ème} classe.

Pour le championnat d'Europe par équipe pas de participation de la FFB mais une demande avant la compétition, pourra être faite auprès du CD de la Ligue, avant la compétition, qui statuera.

2.2.f – Championnat d'Europe FEMMES :

La FFB prend en charge les frais des joueuses à partir de l'aéroport. La Ligue prend 100% des frais du domicile à l'aéroport au tarif de la SNCF 2^{ème} classe.

2.2.g – Championnat du Monde :

Pour les Femmes et les Hommes la FFB accorde une enveloppe de 500€ pour les 2 compétitions prévues.

2.3 - SNOOKER

En attente de parution des dispositions financières fédérales 2015-2016

2.3.a Compétitions Nationales :

Phases de qualifications :

Pas de participation FFB dans les phases qualificatives et pas de participation de la Ligue.

Phases finales :

La FFB participera selon le barème de remboursement multiplié par le nombre de jours de compétition. Les kilomètres sont calculés du club d'appartenance au club organisateur.

La Ligue participe à 50% de la somme restante, à la charge du ou des joueurs, divisée par le nombre de joueurs. Les kilomètres sont calculés du domicile au club organisateur, si plusieurs joueurs, sur la base de 4 personnes par voiture, au départ du domicile.

2.3.b Championnat de France par équipe :

Pas de participation de la FFB et pas de participation de la Ligue.

3 - DOTATIONS aux CLUBS (Subventions)

3.1 Dans le cadre d'organisations de Finales de France, de Championnats de France ou de Tournois nationaux, la Ligue accorde, en fonction de ses finances des aides sous forme de subventions :

- Pour une ou plusieurs finales de secteur, le club percevra de la Ligue une aide de 300€.
- Pour une ou plusieurs finales nationales (individuelle ou par équipe), un ou plusieurs tournois nationaux, le club percevra de la Ligue une aide de 600€ (maximum) limité à 2 finales dans la saison par club.
- Pour une manifestation d'envergure internationale la Ligue étudiera chaque demande et statuera.

Les clubs doivent faire une demande préalable au Comité Directeur de la Ligue, accompagnée d'un prévisionnel financier. A l'issue de la compétition, le club transmettra le bilan financier de la manifestation, et au regard de ce bilan la Ligue débloquera aussitôt un virement de la subvention demandée.

3.2 Nouvelle licence pour des – de 15 ans (20€), la licence est remboursée par la Ligue, en faire la demande à la Ligue. (uniquement en cas de création de licence)

3.3 Nouvelle adhésion de club à la FFB (150€), la Ligue rembourse cette nouvelle adhésion, en faire la demande à la Ligue. (uniquement en cas de la création d'un nouveau club)

DEPLACEMENTS DIRIGEANTS ET ARBITRES **BAREME DE REMBOURSEMENT DE LA LIGUE**

Les frais kilométriques = 0,30€ le km - la nuitée = 27,40€ - le repas = 13,70€.

1 - FRAIS DE DEPLACEMENT DES DIRIGEANTS

En général, le remboursement des frais de déplacement des dirigeants, sans justificatif, se fait sur la base du barème de remboursement de la Ligue, ou sinon sur justificatif.

Les frais de déplacement des Dirigeants de la Ligue missionnés par le Président ou le Comité Directeur, sont pris en charge à 100% des frais réels, dans une limite fixée à 25€ pour les repas et 55€ pour la nuitée, en fournissant impérativement les factures et justificatifs. En cas de dépassement, il faut demander un accord auprès du Bureau.

Les membres du Comité Directeur présents, pour une réunion de ce dernier, sont remboursés pour leur déplacement ainsi que pour l'AGO, ou une AGE, sur la base du Barème de remboursement de la Ligue.

2 - FRAIS DE DEPLACEMENT DES ARBITRES CARAMBOLE ET BILLARDS A Poches

Pour tous les arbitres convoqués officiellement par la Commission d'Arbitrage de la Ligue pour les finales de ligue, secteur ou France et les tournois nationaux, les frais de déplacement sont pris en charge à 100%, sur la base du Barème de remboursement de la ligue.

La Ligue se réserve le droit, à n'importe quel moment, de toutes modifications des présentes dispositions, définies ci-dessus, qui s'imposeraient en fonction de la situation financière de l'Association.

ANNEXE 1

TABLEAU D'AIDE AU CALCUL DES REMBOURSEMENTS

En fonction du nombre de jours de compétition et des distances Aller et Retour.

km	Jours	Repas	Nuit	Base Remboursement
< 100 km	1	1	0	13,70 €
> 101 km	1	1	0	13,70 €
> 401 km	1	1	1	41,10 €

km	Jours	Repas	Nuit	
< 100 km	2	3	0	41,10 €
> 101 km	2	3	1	68,50 €
> 401 km	2	3	2	95,90 €

km	Jours	Repas	Nuit	
< 100 km	3	5	0	68,50 €
> 101 km	3	5	2	123,30 €
> 401 km	3	5	3	150,70 €